

KANUMA Elie
Commerçant
RC 282
B.P 26 KIBUNGO

MODE DE PAIE
Guichet B.N.R KIGALI

FACTURE N° 04/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense National
Gendarmerie Nationale (Groupelement KIBUNGO) doit à Monsieur KANUMA Elie
la somme de TROIS CENT MILLE DEUX CENT FRANCS RWANDAIS (300.200 Frw) pour
lui avoir fourni 1.580 Kg de viande fraîche à 190 Frw le kilo suivant le
marché N° 657/Bud.07.09/MP.60 du 21 Février 1989.

Ci-après les détails

Service Public	: Nombre de Kilos livrés	Prix Unitaire
Groupement KIBUNGO	: 1.580 :	190 Frw/Kg
TOTAL	1.580 Kg	190 Frw/Kg

A raison de 190 Frw le Kg rendu à destination
Soit $190 \text{ Frw} \times 1.580 = 300.200 \text{ Frw}$

Une retenue de 5% de garantie $\frac{300.200 \text{ Frw} \times 5}{100} = 15.010$

Net payable est $300.200 \text{ Frw} - 15.010 \text{ Frw} = 285.190 \text{ Frw}$

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE:
TROIS CENT MILLE DEUX CENT FRANCS RWANDAIS.

Pour présentation conforme

Fait à KIBUNGO, le 18 Mars 1989

NZABUNIMPA Joseph
Cdt
Comd Gnt KIBUNGO

Le Bénéficiaire

Le commerçant
KANUMA Elie



87.930 du 16.5.89

RWANDA
Fr. 300.200

80.89

Pour vérification, approbation et
imputation à charge du 19.102.03.02.18
Engagement n° 046 du 10/04/89
Le Commandant des Crédits

Commandant KAYUMBA Cyprien
Officier du Service de Gestion
Ministère de la Défense Nationale

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
18 AVR 1989
Kigali, le